



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 juillet 2009
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 6162^e séance, le 15 juillet 2009, la question intitulée « La situation en Afghanistan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite des préparatifs des prochaines élections présidentielles et élections aux conseils provinciaux sous la conduite des Afghans et souligne qu'il importe que ces élections soient libres, régulières, transparentes et crédibles, et qu'elles se tiennent sans exclusive dans un climat de sécurité. Le Conseil invite le peuple afghan à exercer son droit de vote et à saisir cette occasion historique qui s'offre à tous les Afghans de faire entendre leur voix. Il demande à toutes les parties concernées de respecter les principes fondamentaux énoncés dans la loi électorale et dans tous les autres textes réglementaires pertinents, le décret présidentiel sur la non-ingérence dans les affaires électorales et les directives formulées par le Représentant spécial du Secrétaire général pour assurer un processus électoral crédible. Le Conseil réaffirme qu'il incombe au premier chef au Gouvernement afghan et à la Commission électorale indépendante de créer les conditions nécessaires pour la tenue des élections, avec le soutien actif de la communauté internationale. Il se félicite que les partenaires internationaux, dont l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, envisagent d'envoyer des missions d'observation électorale et des équipes d'appui, à la demande du Gouvernement afghan. Il souligne l'importance d'un climat de sécurité pour la tenue des élections, condamne ceux qui ont recours à la violence pour entraver le processus électoral et, tout en étant conscient de l'action que mène le Gouvernement afghan, encourage celui-ci à redoubler d'efforts, avec le concours de la Force internationale d'assistance à la sécurité, pour assurer la sécurité pendant la période électorale.

Le Conseil se réjouit de l'engagement plus ferme dont la communauté internationale a fait preuve récemment dans diverses instances, notamment à Moscou, La Haye, Ankara, Strasbourg-Kehl, Washington, Islamabad, Téhéran, Iekateringbourg et Trieste, pour aider le Gouvernement afghan à bâtir un Afghanistan stable et prospère bien intégré dans sa région.

Le Conseil souligne le rôle central de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et du Représentant spécial du Secrétaire général pour la conduite et la coordination des efforts civils internationaux en Afghanistan et prend note des attentes exprimées à la Conférence de La Haye



en ce qui concerne l'expansion de la présence de la MANUA. À cet égard, il exprime son appui au Secrétaire général qui se propose de renforcer davantage la MANUA cette année et invite le Secrétaire général à fournir plus de détails sur ses propositions.

Le Conseil se félicite des progrès que le Gouvernement afghan a accomplis dans la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan au cours de la période couverte par le dernier rapport du Secrétaire général, encourage le Gouvernement afghan à redoubler d'efforts pour remédier aux problèmes qui se posent dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme, y compris l'égalité des sexes, et du développement économique et social, ainsi que dans le domaine transversal de la lutte contre les stupéfiants, et demande à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts que mène le Gouvernement afghan à cet égard, notamment en matière de fourniture d'une assistance humanitaire. Le Conseil rappelle les priorités définies à la Conférence de Paris et réaffirmées à la Conférence de La Haye, et souligne qu'il importe de fournir un appui suffisant nécessaire au progrès dans ces domaines prioritaires.

Le Conseil prend note de l'état d'avancement des travaux de formulation des critères permettant de mesurer et de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat et des priorités de la MANUA. Il espère que ces travaux seront achevés en consultation avec tous les acteurs concernés et que le produit fini sera présenté dans le prochain rapport du Secrétaire général. »
